

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 5 novembre 2018

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-huit, le **5 novembre à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 26 octobre 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné Mme Karine SARIKAS, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, MME ANNICK GARTNER, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET, MME BRIGITTE SLONSKI, M. CHRISTIAN FAVIEN, M. THIERRY DE CECCO, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à Mme Geneviève SIMONET, M. Marc SUJOL donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Martine CUMIN donne pouvoir à M. Patrick SARDA, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à Mme Thérèse HOUET, M. Thierry DELORME donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER

Absents excusés :

Mme Laurence FOURNIER, M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Madame le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Madame le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 sera communiqué au prochain Conseil Municipal.

2018.00079 - Budget « Ville » 2018 - Budget Supplémentaire 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que les montants proposés au Budget Supplémentaire se montent à plus de 15 M€. Il souhaite attirer l'attention des Élus sur trois points :

- D'une part, lors du vote du Budget Primitif 2018, un emprunt d'équilibre de 1 656 689 € a été inscrit, pour équilibrer le budget. Cet emprunt sera annulé au Budget Supplémentaire grâce à l'affectation d'une partie de l'excédent du Compte Administratif 2017 de 3 437 654,71 €. L'Exécutif respecte donc ses engagements de ne pas alourdir la dette de la Ville;
- D'autre part, les nouvelles dépenses réelles de fonctionnement sont très faibles (+422 000 € sur un Budget de 28 M€). Il s'agit de simples ajustements;
- Enfin, l'Exécutif Municipal privilégie les investissements avec l'inscription de 1 M€ de crédits supplémentaires (hors acquisition foncière) pour réaliser des travaux.

Monsieur CARBONNELLE présente les inscriptions en dépenses :

- o Dépenses de fonctionnement : 3 864 904,71 €;
- o Dépenses d'investissement : 3 947 116,71 €.

En ajoutant les restes à réaliser de 7 258 140,45 €, le montant s'élève à 15 340 161,87 €.

Il poursuit par une présentation des grandes masses par section :

- section de fonctionnement :
 - o dépenses réelles de fonctionnement : le total des dépenses s'élève à 422 849 €, ce qui représente une augmentation de 1,4 %, par rapport au Budget Primitif.
 - o recettes de fonctionnement : sur 31 025 177 € au Budget Primitif, il convient d'inscrire 411 805 € de recettes nouvelles, soit 1,33 %.
- section d'investissement :
 - o les dépenses d'équipement :
 - Proposition nouvelle : 3 829 171, 71 €. Il est à noter qu'avec le Budget Primitif, les restes à réaliser et les propositions nouvelles, l'investissement, pour 2018, représente 18 139 439,16 €.
 - les recettes d'investissement d'équipement : proposition nouvelle : -993 016 €. En effet, au chapitre 16 (emprunt et dettes), l'emprunt de 1 656 689 € est annulé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : +166 993,00 €, soit +2,8 %.

- Compte **60612** – *Energie – Electricité* : 15 000 €.
- Compte **60628** – *Autres fournitures non stockées* : 12 410 €. Il s'agit de l'achat de petit matériel pour les C.T.M. afin de réaliser des travaux de sécurité dans les bâtiments municipaux.

- Compte **611** – *Contrats de prestations de services* : -11 000 €. Cela correspond à la baisse des dépenses liées aux prothèses dentaires, en raison de postes de dentistes vacants au C.M.S..
- Compte **615231** – *Voiries* : 105 000 €, pour le bail de voirie et d'éclairage public.
- Compte **6156** – *Maintenance* : -50 444 €. Il s'agit de dépenses qui ne seront pas réalisées en raison du retard dans l'attribution des marchés de maintenance de climatisation et de V.M.C.
- Compte **6226** – *Honoraires* : 74 278 €, correspondant aux frais d'honoraires d'agences dans le cadre d'acquisition foncières.

Monsieur DENY souligne la diminution des crédits de maintenance de 50 000 €. Il demande si cette baisse s'explique par le fait que les opérations d'entretien de voirie, de toiture et de VMC n'ont pas été assurées. Il semble que la maîtrise d'ouvrage votée par l'Exécutif Municipal (alors que l'Opposition Municipale avait voté contre) n'a pas encore été mise en place. Dans le cas contraire, Monsieur DENY souhaite savoir pour quelle raison ces crédits n'ont pas été dépensés.

Par ailleurs, au cours d'une réunion publique, il avait été annoncé que 20 postes de policiers municipaux étaient ouverts au Budget Primitif. Il souhaite connaître le nombre de policiers municipaux actuellement recrutés.

Monsieur CARBONNELLE répond que des crédits ont été inscrits en investissement pour des travaux de réfection de toiture et de VMC. Dans la mesure où ces travaux ont été réalisés, les opérations de maintenance sont moins coûteuses que prévu.

S'agissant des Policiers Municipaux, Monsieur CARBONNELLE signale que les recrutements sont actuellement difficiles. Il rappelle que la Seine-Saint-Denis compte 676 policiers municipaux et 170 postes vacants; seulement 80 agents sortiront du concours cette année, ce qui ne permet pas de couvrir tous les postes vacants.

Monsieur CHLEQ évoque le budget alloué aux policiers municipaux, et demande si la somme de 8.500 € concerne uniquement la formation des P.M. ou d'autres agents municipaux. En outre, il souhaite savoir s'il s'agit de la somme totale consacrée à la formation annuelle, ou si elle vient en complément de l'enveloppe de 44 900 € inscrite au BP 2018 au titre de la formation.

Monsieur CARBONNELLE confirme que des sommes étaient déjà allouées au BP 2018, et qu'il s'agit d'une enveloppe complémentaire.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 014 – Atténuations de produits : -38 984,00€

Le montant notifié au titre du fonds de péréquation des ressources communales ou intercommunales est inférieur aux prévisions lors du Budget Primitif 2018.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

- Crédits ouverts : 2 668 338 €,
- Proposition nouvelle : 220 583 €, soit 8,2 %.

- Compte **6541** – *Créances admises en non-valeur* : 41 000 €; il s'agit du montant notifié par la Trésorière.
- Compte **65541** – *Contribution au fonds de compensation des charges* : +7 583 € pour l'E.P.T. qui s'ajoutent au montant inscrit au Budget Primitif de 97 431 €.
- Compte **657362** : Un complément de subvention de 172 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget du C.C.A.S., notamment au titre des charges de personnel des Services de Maintien à Domicile et de Soins à Domicile.

Monsieur DENY indique que l'Opposition Municipale votera en faveur du chapitre 65 qui prévoit une subvention supplémentaire au CCAS; laquelle viendra s'ajouter au montant de 600 000 € inscrit au Budget Primitif. Pour autant, il note que ces crédits n'impliquent pas d'heures supplémentaires en faveur des personnes âgées.

Monsieur CARBONNELLE confirme les propos de Monsieur DENY et signale que le Compte Administratif 2017, au chapitre 012, ne reflète pas la réalité, en raison de l'absence de nombreux agents en 2017.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

- Crédits ouverts : 398 803 €,
 - Proposition nouvelle : 74 257 €.
- Compte **673** – *Titres annulés (sur exercices antérieurs)* : 56 057 €. Il s'agit de l'annulation d'un titre de voirie pour occupation du domaine public relatif à l'opération CORA. Le titre a été émis à l'encontre d'une mauvaise société. Il convient de l'annuler pour émettre un nouveau titre.
 - Compte **6745** – *Subventions aux personnes de droit privé* : 18 200 €
 - +5 000 € pour la stèle du 11 novembre;
 - 13 200 € d'annulation de pénalités sur le marché de nettoyage des bâtiments communaux.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 3 429 716,71 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 339,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique que cette somme concerne des provisions pour risques, principalement des droits de voirie.

33 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 3 437 654,71 €

Chapitre 13 – Atténuations de charges : -51 428,00 €

- Crédits ouverts : 260 200 €,
- Proposition nouvelle : -51 428 €. Il s'agit de remboursements d'arrêts maladie en baisse.

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses :

- Crédits ouverts : 3 317 700 €,
 - Proposition nouvelle : -118 270 €.
- **Compte 70384 – Forfait de post-stationnement** : il est proposé une diminution de 20 000 €. En effet, le délai entre l'émission du F.P.S. et le paiement effectif par l'utilisateur est de 6 mois. Il convient donc de baisser la somme inscrite au B.P..
 - **Compte 7066 – Redevances et droits des services à caractère social** : -44 000 €.
 - -25 000 € au C.M.S. (1 ou 2 postes de médecins-dentistes sont actuellement vacants);
 - -4 000 € pour les séjours et colonies de vacances, somme ajustée au regard de la dépense réelle;
 - -15 000 € de recettes pour les crèches.
 - **Compte 7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement** : -45 270 € :
 - -15 000 € pour les garderies;
 - -30 000 € pour les cantines; en raison de l'impact de la semaine des 4 jours (moins de fréquentation le mercredi midi).

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 73 – Impôts et taxe :

- Crédits ouverts : 17 284 387 €,
 - Proposition nouvelle : 271 020 €.
- **Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés** : 43 828 € de rôle supplémentaire concernant la taxe d'habitation.
 - **Compte 73222 – Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France** : +176 262 €. La Commune étant toujours éligible à ce fonds. Elle percevra au total la somme de 315 505 € au titre de 2018.
 - **Compte 7338 – Autres taxes** : +51 600 €. Il s'agit de la réémission de titres de recettes pour des droits de voirie annulés concernant les travaux du CORA.

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

- Crédits ouverts : 9 539 017 €,
 - Proposition nouvelle : +90 781 €.
- Compte **7411** – *Dotation forfaitaire* : 13 340 €. Il s'agit d'un complément pour la dotation globale de fonctionnement constaté après notification.
 - Compte **7478** – *Autres organismes* : 58 037 €; correspondant à un ajustement de prestations C.A.F..

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

- Crédits ouverts : 543 373 €,
 - Proposition nouvelle : 12 540 €.
- Compte **752** – *Revenus des immeubles* : Il s'agit d'un ajustement sur les loyers perçus par la Ville.
 - Compte **757** – *Redevances versées par les fermiers et concessionnaires* : -6 000 €; concernant la redevance de la Péniche, dont la D.S.P. a pris fin le 31 juillet.

Monsieur DENY rappelle que l'Opposition Municipale est réservée sur le choix arrêté par l'Exécutif Municipal pour la gestion de la péniche. Elle considère que le site devrait être un espace d'animation, géré par une association Pavillonnaise et non un lieu qui restera, la plupart du temps, sans activité.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 76 – Produits financiers : 1 000,00 €

La Commune a mis en caution des sommes dans le cadre d'acquisitions foncières; cette somme a produit des intérêts.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 206 162,00 €

Les principales recettes concernent :

- Un reversement d'excédent de la taxe des ordures ménagères par l'E.P.T. (107 833 €) pour financer les dépôts sauvages;
- 80 239 € de remboursement de la Préfecture suite à l'accueil des migrants au gymnase Léo Lagrange durant l'été 2017.

Monsieur DENY note la somme payée par la Préfecture et souhaite savoir si les services de la Ville ont pu chiffrer les éventuels dégâts causés par l'accueil des migrants cet automne.

Monsieur CARBONNELLE répond que le chiffrage est en cours; la somme devrait être assez proche de celle inscrite au B.S. 2018.

Monsieur CHLEQ revient sur la somme versée par l'E.P.T. au titre des dépôts sauvages. Il souhaite connaître le coût de ramassage des dépôts sauvages sur la commune.

Madame GAUTHIER répond que cette somme s'élève à environ 200 000 € par an.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 445,00 €

Cette somme correspond à la reprise de créances éteintes.

33 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- Crédits ouverts : 639 600 €,
- Proposition nouvelle : 111 174 €.

- **Compte 2031 – Frais d'études** : 90 000 €, de crédits supplémentaires pour le géo-référencement et l'inventaire du patrimoine d'éclairage public.

- **Compte 2051 – Concessions et droits similaires** :
 - 12 000 € pour la mise à jour et le déploiement du logiciel de courrier (DOTELEC) ;
 - 9 174 € pour la mise à jour du logiciel ATAL destiné à accueillir les données issues du géo-référencement.

Monsieur DENY approuve l'inscription de crédits pour le géo-référencement de l'éclairage public, notamment au regard du nombre de points noirs dans la Ville. Pour autant, il considère qu'une machine ne remplacera jamais un homme qui effectue des tournées en ville pour recenser les problèmes d'éclairage public ou les dégâts de voirie.

Monsieur DALLIER fait remarquer que l'opération de géo-référencement n'a pas pour but de substituer un agent. Il s'agit de réaliser un recensement par point lumineux et d'établir un inventaire des interventions réalisées sur chaque candélabre et armoire électrique. Cela ne remplace en rien la surveillance humaine sur le terrain. Il s'agit plutôt d'un outil informatique d'aide à la décision.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Crédits ouverts : 3 990 444 €,
- Proposition nouvelle : 1 237 440 €.

- **Compte 2115 – Terrains bâtis** : 1 175 300 €.
 - 1 214 000 € : pour l'acquisition de l'immeuble situé au 292 avenue Aristide Briand (qui sera revendu à LOGIREP);
 - 135 000 € pour l'acquisition d'un appartement au 4 allée Danielle Casanova;
 - -70 000 € de frais d'agence, transférés en dépenses de fonctionnement.

- Compte **21318** – *Autres bâtiments publics* : 14 823 €, correspondant aux travaux d'urgence, qui s'ajoutent à l'enveloppe de 50 000 € inscrite au Budget Primitif.
- Compte **21568** – *Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile* : 35 000 €, pour le remplacement de bornes d'incendie qui ne sont plus aux normes.
- Compte **21578** – *Autre matériel et outillage de voirie* : 5 000 € pour les Espaces Verts.

Monsieur DENY considère que la somme de 5.000 € pour les Espaces Verts est insuffisante. Malgré les contraintes budgétaires actuelles, il aurait été intéressant d'inscrire davantage de crédits pour des jeux d'enfants ou des espaces verts.

Monsieur CARBONNELLE précise que cette somme vient en complément de celle inscrite au Budget Primitif.

Monsieur DALLIER fait remarquer qu'il s'agit d'une enveloppe en investissement pour l'achat de matériel et non pour l'entretien des espaces verts, qui relève de la section de fonctionnement.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

- Crédits ouverts : 1 768 513 €,
- Proposition nouvelle : 2 480 577,71 €.

- Compte **2313** – *Constructions* : 287 809 € pour l'extension de l'école Jean Macé actuellement en construction :
 - 50 000 € pour les travaux de réfection de l'assainissement de la cour;
 - 21 000 € pour les travaux sur la conduite de gaz;
 - 31 500 € pour la réfection des trottoirs devant la future école;
 - 25 000 € pour l'actualisation des prix du marché;
 - 204 000 € de provision pour la relance des lots du prestataire défaillant.
- Compte **238** – *Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles* : 1 889 893 € :
 - 971 000 € pour la crèche de La Villette;
 - 124 000 € pour la T.V.A. qui doit être versée à SÉQUANO;
 - 104 000 € correspondant au solde des 1,7 M€ de l'avenant transactionnel;
 - 84 000 € pour l'office de réchauffage de la future crèche La Villette.

Monsieur CHLEQ souhaite des explications sur la somme de 124 000 €.

Monsieur CARBONNELLE répond qu'une partie de la subvention de 1,7 M€ a été affectée comme participation de la Ville au financement des équipements publics. D'un point de vue réglementaire, elle doit être soumise à la T.V.A..

Monsieur CHLEQ demande des précisions sur les crédits correspondant à l'office de réchauffage, qui semble ne pas avoir été prévu dans le programme de construction de la crèche La Villette.

Monsieur DALLIER signale que la création de cet office était bien prévue dans les études préalables. En revanche, aucune précision n'avait été apportée quant à la prise en charge financière de ces travaux.

33 votants – Vote à la Majorité **30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 2 500,00 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 445,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

Cette somme concerne des frais d'étude de travaux qui sont réintégrés à ce chapitre afin de permettre la récupération de la T.V.A.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Restes à réaliser : 7 528 140,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :

- Crédits ouverts : 718 394 €,
- Proposition nouvelle : 63 673 €.

- **Compte 1322 – Subventions d'équipement non transférables - Région : 5 898 €.** Cette somme est destinée à financer l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale.

- **Compte 1328 – Autres : 29 118 €.**
Cela concerne :
 - une subvention du SIPPAREC pour l'enfouissement de l'éclairage public;
 - et une subvention de la C.A.F. pour la mise en place du pointage en crèche.

Monsieur DENY demande des explications sur le système de pointage en crèche, qui recenserait les heures de fréquentation des enfants.

Madame GARTNER précise qu'il s'agit d'une obligation de la C.A.F. imposée aux Communes sous contrat afin de pouvoir bénéficier de la P.S.U..

Monsieur DALLIER indique que les parents seront toujours invités à indiquer le nombre d'heures souhaitées. En revanche, la facturation sera faite sur la base de la fréquentation réelle; ce qui aura une incidence sur les recettes réelles de la Ville, lesquelles ne seront pas entièrement compensées par la CAF.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : -1 656 689,00 €

Monsieur DALLIER fait remarquer qu'au terme de l'exercice en cours, le capital restant dû de la Ville passera de 12,5 M€ à près de 11,3 M€.

Il rappelle qu'en 2014, malgré les baisses de dotations de 2 M€/an subies par la Ville, l'Exécutif Municipal avait pris l'engagement de maintenir la dette de la Ville entre 12,5 et 13 M€... Il se félicite de constater qu'il ne sera que de 11,3 M€ à la fin de l'exercice 2018.

Ainsi, en 2020, l'Exécutif Municipal aura rempli son engagement de ne pas aggraver la dette de la Ville; mieux, il sera parvenu à le diminuer par rapport à 2014, en dépit du contexte financier actuel très tendu, et avec un niveau d'investissement très élevé.

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 600 000,00 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

- Crédits ouverts : 1 279 500 €,
- Proposition nouvelle : 1 883 917,98 €.

- Compte **10222** – *FCTVA* : Il diminue légèrement de 98 423 € en fonction de la réalisation des travaux en 2017.
- Compte **10226** – *Taxe d'aménagement* : +280 000 €. Il s'agit d'une recette supplémentaire liée aux travaux du CORA.

Monsieur DENY souhaite connaître le montant des recettes de taxe d'aménagement issues des travaux d'installation du CORA sur la Ville.

Monsieur CARBONNELLE répond que les recettes s'élèvent approximativement à 600 000 €.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 2 500,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : 1 214 000,00 €

Il s'agit de la recette issue de la revente de l'immeuble situé au 292 avenue Aristide Briand.

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 3 429 716,71 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 339,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 5 324 920,57 €

Restes à réaliser : 500 878,90 €

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2018 à 15 340 161,87 € tant en recettes qu'en dépenses.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00080 - Budget « Ville » 2018 - Admission en non-valeur 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que les admissions en non-valeur s'élèvent à 40 805,64 €. Il précise qu'il s'agit d'une opération d'apurement périodique des comptes, correspondant principalement à des sommes s'étalant de 2003 à 2009.

Monsieur CHLEQ fait observer que certaines sommes remontent à 2003. Il semble que le Conseil Municipal ait délibéré, à plusieurs reprises, sur des admissions en non-valeur.

Monsieur CARBONNELLE rappelle la procédure : le Trésorier informe la Commune de ces sommes, après différentes procédures entreprises par ses services. En aucun cas, il s'agit d'un choix délibéré de la Ville.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00081 - Budget « Ville » 2018 - Constitution et reprise de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que le montant se monte à 12 338,62 €. Il rappelle qu'il s'agit de sommes impayées actuellement. Le Trésorier doit effectuer des recherches et entamer différentes procédures pour recouvrer ces sommes. C'est pourquoi, dans la mesure où ces sommes ne sont pas payées et, en quelque sorte, douteuses pour le Trésorier, il importe que la Commune constitue une provision, en application de l'instruction comptable M14.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00082 - Budget « Ville » 2018 - Reprise d'une provision pour litige et contentieux (Bouygues Télécom - opposition à une déclaration préalable concernant l'implantation d'une antenne relais)

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur DALLIER indique que cette délibération démontre que le pouvoir du Maire pour l'implantation d'antenne de téléphonie est nul; puisque les opérateurs peuvent installer des antennes où ils veulent, à partir du moment où ils ont trouvé un accord avec le propriétaire du terrain.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00083 - Concession d'aménagement pour la mise en œuvre opérationnelle du Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2017 et bilan prévisionnel pour l'année 2018 établis par SÉQUANO AMÉNAGEMENT

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que, chaque année, le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu annuel d'activité et financier réalisé par l'aménageur chargé du Projet de Renouvellement Urbain *Sainte-Anne - La Poudrette*.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « *Aménagement* » est transférée de la Commune à l'Etablissement Public Territorial *Grand Paris - Grand Est*, depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans ces conditions, d'un strict point de vue juridique, le CRACL doit être présenté au Conseil de Territoire; ce qui sera fait avant la fin de cette année. Pour autant, et dans un souci de transparence, elle a souhaité que le CRACL soit également présenté et discuté au Conseil Municipal.

Parallèlement, un protocole tripartite, entre SÉQUANO AMÉNAGEMENT – Grand Paris Grand Est – La Commune des Pavillons-sous-Bois, devra être adopté avant le 31 décembre 2018, afin de définir les modalités de participation de la Ville au financement des équipements publics.

En premier lieu, Madame le Maire présente les évolutions survenues au cours de l'exercice 2017

Tout d'abord, en accord avec l'aménageur et les partenaires associés, la Ville a obtenu, auprès de l'A.N.R.U., une prolongation du délai du Traité de Concession. En effet, les dates de dépôt des premiers acomptes et de soldes auprès de la D.R.I.H.L. étaient inaccessibles en raison du décalage des chantiers.

Cette prolongation permettra aux différentes parties de sécuriser les financements A.N.R.U. :

- Pour FRANCE HABITATION : La démolition de la *Résidence Sainte Anne* est achevée; et le terrain a été entièrement aplani.
- Pour SEINE-SAINT-DENIS HABITAT : Les opérations dites « sociales » ont été livrées sur les lots B et C.

Quant au lot D, porté par HABITAT POPULAIRE (filiale ex OPH93) pour l'édification de 33 logements en accession, l'opération sociale est également livrée et occupée.

En revanche, il convient de noter un retard sur la démolition de *La Poudrette* avec la présence de 8 familles sur le site.

- Enfin, pour l'Aménageur SEQUANO : Cette prolongation des délais devrait lui permettre d'achever les travaux de la crèche *La Villette* et des espaces publics.

Elle rappelle que toutes les V.R.D. (Voiries Réseaux Divers) n'ont pas été rétrocédées à la Ville :

- o Les voies déjà rétrocédées sont les avenues Georges Pompidou, Georgette Bach, Louise Michel (tronçon desservant le lot A).
- o En revanche, l'allée Louise Becquey est livrée mais non rétrocédée.

Madame le Maire fait état d'un autre évènement survenu en 2017 : il s'agit de l'annonce de SEINE-SAINT-DENIS HABITAT de ne pas donner suite à son projet initial de 15 logements individuels sur le lot A.

En effet, SEINE-SAINT-DENIS HABITAT a fait remarquer que les travaux sur les lots B et C se sont avérés plus onéreux que prévu. Cet organisme n'est plus en capacité financière de réaliser l'opération de 15 logements individuels.

Des contacts sont actuellement menés avec les 8 familles restantes pour identifier et proposer d'autres moyens de relogements, en particulier dans le sud de la France.

En parallèle, les travaux de désamiantage et de démolition ont débuté sur une partie du site de la Poudrette.

Enfin, l'année 2017 aura été marquée par la reprise des discussions de SÉQUANO :

- D'une part, avec la FONCIÈRE LOGEMENT sur la prise en charge financière des raccordements des réseaux, et sur les modalités de gestion des terres présentes sur le lot G. Il s'agit de l'évacuation des 5 000 m³ de terres par SÉQUANO. Ces discussions ont conduit à la signature d'une promesse de vente le 21 juin 2018; la vente étant prévue pour la mi-décembre 2018.
- D'autre part, pour la cession du site Emancipation, des discussions ont été menées avec un promoteur privé.
- Enfin, sur l'Ilot EREA, des discussions sont menées avec l'entreprise COMPTOIR GÉNÉRAL DES FONTES ET PLASTIQUES, filiale du groupe lyonnais DESCOURS & CABAUD, implantée à Noisy-le-Sec, et qui fait l'objet d'une expropriation dans le cadre des travaux de la ligne 15.

Par ailleurs, Madame le Maire présente les perspectives pour 2018

Tout d'abord l'Aménageur SÉQUANO devrait parvenir à vendre plusieurs parcelles :

- Sur le site Émancipation : la vente a été réalisée en juin 2018 au profit du Constructeur privé HG GENETON. Le Permis de Construire a été signé dans la foulée.
- Sur le Lot A : Des discussions ont été entreprises avec un nouvel acquéreur, l'Entreprise BOUVELOT. Une promesse de vente pourrait être conclue avant le 31 décembre 2018.
- Sur le Lot G : Un accord financier a été trouvé avec la FONCIÈRE LOGEMENT, sur la dépollution du terrain et sur le raccordement aux réseaux. Cet accord pourrait aboutir à la signature d'un acte de vente avant le 31 décembre 2018.
- Enfin, sur l'ilot Saint-Anne : la signature de l'acte de vente avec le DÉPARTEMENT au profit de SÉQUANO, et la signature d'une promesse de vente avec la société M.T.T., spécialisée dans la messagerie presse et colis, sont prévues avant la fin 2018.

Parallèlement à ces ventes, SÉQUANO a prévu la poursuite des travaux suivants :

- Sur l'Ilot Canal : Les travaux de finition des V.R.D. dans la perspective d'une remise des ouvrages à la Ville. Au-delà de ces travaux, des surcoûts ont été intégrés pour le terrassement des terres sur le lot EREA, le déplacement du poste de distribution électrique sur l'ilot Sainte-Anne et les frais de raccordement aux réseaux du lot G.
- Sur le site de La Poudrette : La poursuite des travaux de désamiantage et de démolition; la démolition totale n'étant prévue que pour le premier semestre 2019.
- Sur l'ilot EREA : La poursuite des discussions avec le groupe DESCOURS & CABAUD pour aboutir à la signature d'une promesse de vente avant fin 2018.

Enfin, Madame le Maire évoque l'équilibre financier de l'opération.

En effet, l'Aménageur SÉQUANO fait état d'un déficit prévisionnel d'opération de 2 381 571 € H.T. Elle précise que ce déficit est uniquement à sa charge. En effet, elle rappelle que l'avenant n°2 transactionnel du 12 mars 2015 a arrêté la participation de la Ville à 1 704 506 € net, pour solde de tout compte, et pour la durée du Traité de Concession restant à courir, et sans nouvelle intervention financière de la Ville.

Une grande partie de ce déficit s'explique par :

- La suppression de la subvention du Conseil Départemental pour la voie de desserte du Collège Anatole France;
- La suppression des frais de dédommagement auprès des entreprises et sociétés de maîtrise d'œuvre relatifs au précontentieux sur les terres polluées des lots B, C et D;
- Le surcoût des travaux de V.R.D.;
- L'augmentation des frais de déplacement des terres des lots B et C, de démolition et de retrait de la dalle béton sur le lot B, liés aux travaux menés par SEINE-SAINT-DENIS HABITAT.

Enfin, Madame le Maire termine en précisant que ce déficit prévisionnel de 2 381 571 € H.T. ne tient pas compte des recettes supplémentaires éventuelles, en référence au CRACL 2016, issues de la cession des terrains d'activité. En effet, la revente des terrains de La Poudrette, de Sainte-Anne, et de l'EREA pourrait venir combler une partie de ce déficit.

Monsieur CHLEQ regrette de ne pas avoir été invité au Comité de Pilotage qui s'est tenu en 2017. Il rappelle qu'il avait formulé cette demande à plusieurs reprises aux cours des années précédentes, et qui avait été approuvée par l'Exécutif Municipal.

En ce qui concerne le lot A, il prend note que SEINE-SAINT-DENIS HABITAT renonce à la construction des 15 maisons individuelles. Néanmoins, il s'agit de 15 logements prévus dans le quota des logements sociaux de la Commune. Il souhaite savoir comment sera compensée la perte de ces 15 logements dans le recensement total qui sera présenté à la DRIHL.

Monsieur DALLIER rappelle que la loi prévoit la reconstitution de 1 pour 1, sauf cas spécifique. Cependant, le DÉPARTEMENT, et son opérateur SEINE-SAINT-DENIS HABITAT, ont pris beaucoup de retard dans l'opération de relogement des familles de la cité de La Poudrette. Monsieur DALLIER précise que cette situation avait été signalée au cours de la présentation des précédents CRACL. Cette opération aurait dû être terminée depuis 3 ou 4 ans.

Il indique que cette différence de 15 logements ne devrait pas porter à conséquence sur les subventions déjà versées par l'A.N.R.U..

Néanmoins, l'Exécutif Municipal ne peut que constater et regretter qu'au bout de ces dix années, SEINE-SAINT-DENIS HABITAT n'aura pas tenu ses engagements.

Heureusement, ce retard ne porte pas préjudice, car personne ne se trouve sans logement actuellement : certains habitants ont fait le choix de quitter la Région Parisienne, d'autres ont été relogés ailleurs.

Pour autant, il suffit de faire la comparaison avec FRANCE HABITATION qui avait une opération aussi compliquée, et qui l'a terminée depuis 2 ans (relogement et démolition compris).

S'agissant du déficit de l'opération, Monsieur DALLIER rappelle que le DÉPARTEMENT a fait le choix de fusionner SÉQUANO avec DELTAVILLE, et de procéder au remplacement du personnel. Dans le cadre de cette opération, les services de SÉQUANO soldent les comptes et font apparaître un déficit en omettant de déclarer une partie des éventuelles recettes issues des terrains d'activité. Monsieur DALLIER souligne que ce déficit est à la charge de l'aménageur dans la mesure où l'avenant transactionnel de mars 2015 prévoit une participation de la Ville pour solde de tout compte, en garantissant la construction de la crèche *La Villette* et sa livraison pour la fin de l'année 2019.

Enfin, la FONCIÈRE LOGEMENT devrait réaliser son opération immobilière sur le lot G après négociation avec l'aménageur.

Monsieur CHLEQ revient sur le déficit de 15 logements sur le lot A. Il fait le rapprochement avec ce qui s'est passé sur le site de l'Émancipation. En effet, dans la mesure où il était devenu impossible de construire un certain nombre de logements, il était apparu nécessaire de trouver un terrain, en l'occurrence celui de l'ancien Dojo sur lequel a été construit le complément de logement qui manquait.

Monsieur DALLIER signale que la situation est différente. S'agissant du site de l'Émancipation, c'est l'État qui a changé les règles du jeu, en décidant *a posteriori* qu'il n'y aurait pas d'opération R.H.I. sur ce projet. Dans cette perspective, il a fallu trouver une solution pour permettre à FRANCE HABITATION de réaliser ses objectifs, en proposant le terrain de l'ancien Dojo.

En ce qui concerne SEINE-SAINT-DENIS HABITAT, la Ville ne peut que constater, en fin d'opération, que l'Office HLM n'est plus en mesure de réaliser ses objectifs.

Monsieur CHLEQ souhaite avoir des informations sur la date de livraison de l'opération de la FONCIÈRE LOGEMENT, ainsi que sur le nombre de familles encore présentes sur le site de La Poudrette.

Madame le Maire répond que l'acte de vente devrait être signé avant la fin de l'année entre SÉQUANO et la FONCIÈRE LOGEMENT.

S'agissant de La Poudrette, il n'y a que deux familles actuellement présentes sur le site : l'une d'entre elles devrait partir bientôt, du côté de Bordeaux.

33 votants – Prend acte

2018.00084 - Subvention de surcharge foncière au profit de la SA HLM LOGIREP pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier composé d'un commerce et de 16 logements sis 308 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur SARDA indique qu'il s'agit d'une vente pour la construction de 40 logements dont 50 % de logements sociaux.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00085 - Cession de la propriété sise 292 avenue Aristide Briand, section cadastrale X n°146, au profit de LOGIREP

Lecture de la délibération par M. SARDA

33 votants – Vote à l’Unanimité

2018.00086 - Acquisition amiable d'un appartement sis 4 allée Danielle Casanova, Lots 5 et 19, cadastré L n°52, appartenant à Monsieur Taoufik MEJRI

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur SARDA indique qu’il ne restera qu’un seul logement à acquérir dans cet immeuble avant de lancer l’opération de La Fourche Sud.

33 votants – Vote à l’Unanimité

2018.00087 - Lutte contre l’Habitat Indigne : mise en œuvre de l’autorisation préalable de division, de l’autorisation préalable de mise en location et de la déclaration de mise en location

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur CHLEQ demande s’il est prévu une campagne de communication et comment seront informées les personnes concernées.

Monsieur SARDA répond qu’une information est prévue dans le bulletin municipal, dans les journaux. De plus, il est prévu d’informer par courrier les notaires et les agences immobilières.

Monsieur DALLIER fait remarquer, une fois de plus, qu’il s’agit d’une décision gouvernementale, dont la mise en œuvre est à la charge des Communes.

Pour autant, l’Exécutif Municipal assumera cette dépense supplémentaire. En effet, la problématique de l’habitat indigne, de l’habitat indécent, du découpage de pavillons en appartements, est un sujet qui prend de l’ampleur et particulièrement en Seine-Saint-Denis.

La loi permet à présent d’anticiper ces situations et de contraindre les propriétaires à déclaration avant travaux sous peine de sanctions.

La mise en place de ce dispositif nécessitera le recrutement d’un cadre B; et il est à craindre que la charge de travail soit plus importante dans les mois à venir.

Enfin, la compétence relèvera de l’E.P.T. *Grand Paris - Grand Est* à compter du 1^{er} janvier 2019; mais la Ville en conservera la charge financière via le F.C.C.T..

L’objectif pour la Ville est de disposer, à terme, d’éléments d’information sur le parc privé.

Monsieur DALLIER signale qu’aux Pavillons-sous-Bois, le taux de ménage pauvre dans le parc locatif privé est de 33 %.

Il indique qu’il avait fait adopter par le Sénat, au moment de la loi ELAN, un amendement qui ramenait les objectifs de construction de logements sociaux de 25 à 20 % pour les communes dont le taux de pauvreté des ménages dans le parc privé est supérieur à 30 %. Cet amendement avait été adopté à l’unanimité au Sénat (droite et gauche confondues). Cependant, il regrette que les Députés « *En marche* » aient supprimé cet amendement à l’Assemblée Nationale; alors qu’au titre de la mixité sociale, il sera utile de rapprocher le nombre de logements sociaux avec le taux de ménage pauvre dans le parc privé.

Enfin, Monsieur DALLIER considère qu’il faudra attendre plusieurs années avant que ce dispositif puisse apporter de réels résultats en matière lutte contre l’habitat indigne et indécent et contre le découpage des maisons.

Monsieur SARDA ajoute que la Ville sera la 4^{ème} commune de l'E.P.T., après Villemomble, Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan, à mettre en place le permis de diviser et de louer.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00088 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle qu'il est proposé d'allouer une subvention de 172 000 € au C.C.A.S.. Cette subvention vient en complément à la subvention de 602 200 € approuvée au Budget Primitif 2018.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00089 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction d'un accueil de loisirs de 100 places au 152 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique qu'il s'agit de la première d'une série de délibérations qui seront proposées dans les prochaines semaines, afin de solliciter une subvention auprès de différents organismes publics pour le financement des travaux du Centre de loisirs, du Pavillon de Garde ou de l'extension de l'école Jean Macé.

Monsieur CHLEQ annonce que l'Opposition Municipale n'est pas opposée au principe de solliciter une subvention à la C.A.F., notamment pour la construction d'un centre de loisirs, demandé depuis de nombreuses années.

Cependant, l'Opposition Municipale s'abstiendra sur cette délibération dans la mesure où elle contient, outre une demande de subvention, une approbation du projet.

En effet, Monsieur CHLEQ signale qu'un terrain a été récemment acquis à côté du groupe scolaire Fischer / Brossolette. Ce terrain est assez spacieux, et il serait plus judicieux d'y prévoir la construction d'un centre de loisirs à cet endroit.

Madame le Maire précise que le terrain acquis à côté de l'école Brossolette a pour objectif d'agrandir la cour de l'école élémentaire; et non pour y construire un centre de loisirs.

De plus, elle rappelle que la Ville a eu recours à son droit de préemption pour le 152 avenue Jean Jaurès, au motif qu'elle souhaite y créer un centre de loisirs.

Monsieur DALLIER fait remarquer que la parcelle acquise par la Ville n'est accessible que via l'Impasse des Chênes, ce qui n'est pas pratique pour y déposer des enfants.

En revanche, le terrain situé au 152 avenue Jean Jaurès a été acquis au prix de 500 000 € pour une superficie de plus de 1 000 m²; ce qui est une opportunité inespérée.

Son emplacement est central, à la limite de deux secteurs scolaires : Fischer / Brossolette et Monceau / Fontenoy.

Monsieur DALLIER rappelle qu'il n'y a pas de problème d'effectif en centre de loisirs à Fischer / Brossolette. Les difficultés sont constatées sur Monceau / Fontenoy.

Enfin, Monsieur DALLIER rappelle que la construction d'un centre de loisirs n'était pas prévue dans le programme 2014 de la Majorité Municipale. Pour autant, les travaux seront financés alors que la dette de la Ville restera sous la barre des 13 M€.

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00090 - Modification du règlement intérieur des inscriptions et de la facturation des services municipaux péri et extra-scolaires

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que la modification du règlement intérieur est mineure. En effet, un quart d'heure de tolérance est accordé dans l'accueil des élèves matin et soir, avant et après la classe, pour les familles dont les fratries sont inscrites sur deux écoles différentes du fait de la sectorisation des établissements primaires.

Il est donc proposé d'officialiser cette pratique et de l'inscrire dans le règlement intérieur.

Monsieur DENY note que cette mesure est intéressante pour les familles. Il serait souhaitable d'en informer clairement les enseignants et les familles.

Madame le Maire répond que cette pratique existe depuis plusieurs années. Il s'agit simplement de la formaliser dans le règlement intérieur.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00091 - Tableau des emplois - Budget principal de la Ville

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire présente la délibération qui a pour objet :

- D'une part, de créer un poste d'instructeur des dispositifs permis de diviser et de louer au sein de la Direction de l'Urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs « permis de diviser et de louer », vu précédemment;
- D'autre part, de créer un poste de contrôleur de travaux en voirie et éclairage public au sein du service voirie. Il s'agira :
 - de suivre les petits travaux de voirie demandés par les administrés et réalisés en régie;
 - d'assurer le suivi des arrêtés municipaux et de permission de voirie et de constats de voirie dans le cadre de permis de construire ou de déclaration de travaux;
 - d'effectuer le contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement des équipements municipaux.
- Enfin, il est proposé de créer un poste non permanent de responsable adjoint du RAM (et non de responsable du RAM comme il est précisé dans la délibération), pour permettre le recrutement d'un agent jusqu'à la sortie des effectifs pour retraite de la responsable actuelle, au 1^{er} juillet 2019

Madame le Maire précise que le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur DENY indique que l'Opposition Municipale est favorable à ces créations d'emploi afin de renforcer les effectifs du Service Voirie. Pour autant, le besoin est toujours présent pour les autres services de la Ville.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00092 - Cession du véhicule utilitaire EV-867-XP au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle qu'en décembre dernier, la Ville a acquis un véhicule utilitaire frigorifique destiné au portage des repas à domicile.

Il est proposé de céder ce véhicule au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) des Pavillons-sous-Bois, gestionnaire de ce service.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00093 - Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00094 - Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que le SIGEIF représente :

- 185 communes adhérentes à la compétence gaz;
- dont 64 pour l'électricité;
- ce qui couvre une population de 5 millions d'habitants, et un territoire au-delà des limites de la Métropole du Grand Paris.

La valeur nette des ouvrages est de 1,2 milliards d'euros.

Les investissements 2017 s'élèvent à :

- 33,6 M€ pour l'adaptation et sécurisation des ouvrages;
- 10,7 M€ pour le développement du réseau (dont les travaux d'extension).

S'agissant de la Commune des Pavillons-sous-Bois :

- Le nombre de client a légèrement augmenté entre 2016 et 2017 : +143 (pour 5 758 clients).
- En revanche, la consommation et les recettes ont légèrement baissé : -56 000 €.
- Le réseau souterrain est de 50 km :
 - avec de la basse pression à hauteur de 68%;
 - et une moyenne pression pour 31 %.Ce qui signifie que le réseau de la Ville est très âgé (avec celui de Chaville).
- Les fournisseurs sont :
 - Direct Energie (pour les petits sites);
 - et ENI (pour les sites moyens).

Monsieur CARBONNELLE poursuit en indiquant que, depuis 2004, le SIGEIF organise un appel d'offre qui rassemble 500 membres et englobe des hôpitaux et des établissements publics. Cela représente 11 000 points de vente, soit 10 % de la consommation française.

Il présente les actions nouvelles en 2017 :

- La création de la « *SEM SIGEIF Mobilité* ». Il s'agit d'un important programme de stations de ravitaillement en gaz naturel et en bio-gaz. L'objectif est de construire une dizaine de stations en 5 ans.
 - une station fonctionne déjà dans le port de Bonneuil-sur-Marne;
 - une autre devrait être construite dans le port de Gennevilliers (2^{ème} port fluvial de l'Europe);
 - et une troisième est prévue à WISSOUS (Essonne).
- Le SIGEIF est un des lauréats de l'appel d'offre « *Réinventer la Seine* » avec sa proposition de construire une station du futur en partenariat avec la SOGARIS, TOTAL, AIR LIQUIDE et ENEDIS-GRDF, implantée sur le parking du Pont de Grenelle. Cette station proposera du GNV, du bio, du bio-gaz, de l'électricité et de l'hydrogène; c'est-à-dire toutes les énergies propres du futur.

Enfin, Monsieur CARBONNELLE présente les perspectives pour les années à venir :

- Dans le cadre du développement du bio gaz, le SIGEIF a prévu de construire, avec le SYCTOM, une unité de méthanisation sur le port de Gennevilliers; ce qui pourrait représenter l'alimentation en gaz d'une ville de 11 000 habitants.
- La construction d'une ferme photovoltaïque de 30 hectares à Marcoussis, qui sera constituée de 76 000 panneaux.

33 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00095 - Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) au titre de l'année 2017

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que le SIPPEREC est un partenaire public incontournable des collectivités dans le domaine des énergies et du numérique.

La Ville a recours au SIPPEREC pour ses contrats de téléphonie, d'électricité... à des prix concurrentiels. A titre d'exemple, sur le lot « téléphonie », le renouvellement du marché devrait permettre une économie supplémentaire sur les abonnements et consommations de téléphone mobile en 2019.

La Ville bénéficie du soutien du SIPPEREC à l'investissement pour l'achat de véhicules électriques ou pour la mise en place d'éclairage public à LED sur la voie publique.

Dernièrement, le SIPPEREC a développé un nouvel outil d'achat mutualisé : le SIPP'N'CO. Il s'agit d'une centrale d'achat mutualisée qui permet d'avoir un point d'entrée pour l'accès à tous les marchés publics proposés par le SIPPEREC.

33 votants – Vote à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique avoir reçu deux questions de l'Opposition Municipale :

- 1) **« Hypermarché CORA: quelles sont les dates de son ouverture et de son inauguration ? Quelles mesures ont été prises pour sa sécurisation? Et quelles mesures prendrez-vous pour atténuer les différentes nuisances que pourrait occasionner le magasin ? »**

Elle indique que la date d'ouverture est reportée à février 2019.

S'agissant des mesures de sécurisation, elle répond qu'elles relèvent de la compétence du groupe CORA, qui a pris toutes les mesures nécessaires.

Concernant les différentes nuisances sur la voie publique, elle indique que l'Exécutif Municipal réfléchit à la mise en sens unique d'une partie de l'avenue Georges Pompidou.

Enfin, s'agissant des nuisances sonores, elle précise que le « drive » ne sera pas situé du côté de l'avenue Georges Pompidou, ce qui ne devrait pas déranger les riverains.

- 2) **« Ecole Jean Macé: où en êtes-vous concernant la rupture du contrat avec l'entreprise actuelle? Quel est l'échéancier prévu pour le redémarrage des travaux ? »**

Madame le Maire signale qu'il est encore tôt pour apporter des réponses précises.

En effet, le 8 octobre dernier, par l'intermédiaire d'un huissier de justice, un courrier de mise en demeure a été adressé à l'entreprise défailante, en lui accordant 15 jours pour régulariser son retard de chantier; ce qui n'a pas été le cas.

Dans ces conditions, un second courrier vient d'être adressé en prononçant la résiliation du marché et en convoquant le responsable de l'entreprise sur site pour procéder à l'arrêt du chantier, en présence d'un huissier de justice.

Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion de chantier que les Services Techniques de la Ville et la Maitrise d'œuvre pourront relancer un nouveau marché qui portera sur les 4 lots dont cette entreprise était attributaire : étanchéité, revêtement des façades, cloison et doublages, et menuiseries intérieures.

A ce stade, il n'est pas possible de communiquer un quelconque échéancier : tout dépendra de l'ampleur des travaux de reprises qui seront nécessaires pour achever ce chantier.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 10 décembre 2018 à 20h00, et lève la séance à 22h10.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 22 novembre 2018.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI